

1. *Débitrice*: **Bureau Genevois d'Adresses et de Publicité, en liquidation concordataire**, rue de Veyrot 3-5, 1217 Meyrin

2. *Délai pour contester l'état de collocation*: 20 jours après la publication

3. *Remarques*: Suite au jugement d'homologation du concordat par abandon d'actifs, du 28 septembre 2004, et avec l'accord de la Commission des créanciers, est déposé ce jour en l'Etude Schellenberg Wittmer, rue des Alpes 15bis, 1201 Genève, l'état de collocation de la masse concordataire.

Il est imparté aux créanciers un délai de vingt jours dès la date du dépôt pour intenter action en contestation de l'état de collocation.

Schellenberg Wittmer
1211 Genève 1

(03176678)